

LE MEMORIAL,  
O U  
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,  
(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

*Nonidi, 9 messidor, an V.*

Mardi, 27 juin 1797 (*v. st.*)

(N<sup>o</sup>. 39.)

Vis consili expers mole ruit sua ;  
Vim temperatam di quoque provehunt  
In majus :

I T A L I E.

*Milan, le 5 juin (17 prairial).* Les avis de Gènes nous mandent que la démocratie y est établie et que le gouvernement s'est déterminé à supprimer tous les titres et privilèges, à l'exemple des nobles vénitiens : une députation a été chargée d'aller faire part de cette décision au général Bonaparte, et l'on espéroit à Gènes que, moyennant le sacrifice spontané fait par les nobles, la république resteroit tranquille et indépendante ; mais il paroît que cette affaire n'est pas entièrement finie, et que le sort des Gènois est subordonné à un plan général de système politique de l'Italie. Toutefois il est à remarquer que la partie de la rivière du Ponent, qui, suivant des bruits accrédités, étoit destinée au roi de Sardaigne, est précisément celle où la révolution a éclaté ; ce qui semble déranger un peu les projets de la politique.

Les prisons d'Etat de Venise viennent d'être détruites, comme l'a été la Bastille en France. Une pyramide, élevée sur l'emplacement de ces prisons, portera cette inscription : *Prisons de la barbarie aristocratique triumvirale, démolies par la municipalité provisoire de Venise; le 25 mai, an premier de la liberté italienne.*

B E L G I Q U E.

*Bruxelles, le 6 messidor (24 juin).* Des lettres de Cologne nous marquent qu'il vient de s'y passer une scène bien cruelle. Les cérémonies du culte catholique n'étant point abolies dans les pays conquis, comme dans ceux réunis à la république française, elles sont pratiquées, comme de coutume, à Cologne : ces jours derniers, des soldats français y insultèrent une procession, en se permettant les injures les plus grossières contre les prêtres et les citoyens qui y assistoient. Les menaces et les blasphèmes des agresseurs échauffèrent tellement une partie du peuple, que bientôt il s'engagea une action où, de part et d'autre, il y eut des tués et des blessés. Cependant les provocateurs furent obligés de se sauver. Le général Watrin, par sa prudence, parvint à calmer l'effervescence populaire ; et il eut la sagesse de condamner la conduite des militaires qui ont suscité le désordre.

Les mouvemens tumultueux d'Anvers (*Voyez le N<sup>o</sup>. 37.*) qui paroissent prendre un caractère très-grave, ont été comprimés dans leur principe, par les mesures vigoureuses prises par les autorités civiles et militaires : le mécontentement n'en est pas moins général dans la même ville où les esprits sont dans une fermentation dangereuse.

Les Carmélites, les Visitandines, et autres religieuses de différentes communautés de cette ville, se voyant supprimées, se sont réunies dans une même maison, où elles vivent du travail de leurs mains et des charités publiques, donnant en même tems l'exemple de toutes les vertus. Les jeunes prennent soin des religieuses âgées, que la vieillesse et les infirmités mettent hors d'état de subvenir à la subsistance commune. Les plus instruites tiennent des pensionnaires ; et toutes travaillent à différentes sortes d'ouvrages. Leur recueillement, leur retraite ont mérité à ces religieuses, l'estime et l'admiration générales. La duchesse d'Arenberg, quoique la république lui retint ses biens et ceux de son époux, et malgré son peu de fortune, a cédé aux Carmélites une des maisons qui lui restent encore. Il n'est peut-être point d'ordre qui ait essuyé comme celui-là, plus de vicissitudes depuis quelques années. Ces religieuses ayant été supprimées par Joseph II, une tante de Louis XVI leur offrit un asyle en France, dans un couvent dont elle étoit prieure. Chassées de France par la révolution, elles revinrent ici, où elles obtinrent la réintégration de leur couvent. Enfin notre pays étant conquis, puis devenu français, ces infortunées se sont vues une troisième fois chassées de leur asyle.

Des habitans de cette commune se sont adressés à l'administration municipale pour l'inviter à les appuyer, auprès de l'administration centrale du département, dans leur demande tendante à obtenir en location l'église des ci-devant Augustins, afin de pouvoir exercer le culte catholique. En conséquence, la première de ces administrations vient de transmettre à la seconde la pétition de ces habitans, avec une lettre, en date du premier, où elle expose qu'en accordant, à titre de location, la jouissance de cette église aux pétitionnaires, on procurera des avantages réels à la république ; on prévendra le vol, la spoliation d'un des plus beaux morceaux d'architecture, qui, étant aliéné, ne fera qu'augmenter les énormes richesses de quelques spéculateurs avides dont la voracité ne connoît point de bornes et ne respire que destruction. « La funeste vérité de ce que nous avançons (est-il dit dans cette lettre), est trop notoire pour que l'on puisse en douter un instant ; vous en gémissiez comme nous, comme nous partagez l'indignation et le mépris que méritent à tant de titres les agioteurs déhontés qui se jettent avec rapacité sur les domaines nationaux, notamment sur ceux du clergé, non pour s'en assurer le produit annuel, pour s'assurer un revenu fixe, mais pour

se procurer, au moyen de leur dégradation, de très-fortes sommes, avec lesquelles, ou ils fuyent le territoire français, ou ils abandonnent aux circonstances les emplacemens qui attestent leur vandalisme. »

» Trop d'exemples, de ce qui vient d'être allégué, se sont passés sous nos yeux, dans notre commune même, pour ne pas concourir à les faire cesser. »

» Les ruines des superbes abbayes de Saint-Bernard, d'Affligem, de Diligen, etc.; celles disséminées sur toute l'étendue de la république, découvrent par-tout la trace dévorante, destructive de l'homme immoral, de l'agioteur. »

#### De l'opinion publique.

J'avois jadis parmi mes livres, un *Traité de l'opinion*, en neuf volumes, par le marquis de Saint-Aubin, qui commence à être fort oublié. C'étoit un homme de robe, nommé le Gendré, jouissant d'une terre titrée, dans le tems où l'opinion pensoit qu'il étoit bon d'être maître des requêtes, et beau d'être marquis. Il y a dans son livre beaucoup de ce que l'opinion appelloit encore science, c'est-à-dire, un amas de ce qui avoit été dit avant l'auteur. Quand l'illustre président de Secondat, baron de Montesquieu, comme l'autre étoit marquis, donna son *Esprit des lois*, il montra la manière de recueillir vraiment l'opinion publique, en ne se contentant pas de remarquer ses variétés, ses ramifications infinies, mais en la prenant dans ses racines, dans le principe d'où elle part, s'élève et s'étend; et ce principe est la nature, ou les idées et les inclinations universelles. Voilà pourquoi Montesquieu appella son livre, *Esprit*, ou principe intellectuel qui produit et anime tout. *Spiritus intus alit.*

Quand donc, on veut examiner une opinion qui se dit publique, et qui, quelquefois est très à la mode, il faut tâcher de la considérer à son origine, voir d'où elle part, comment et jusqu'où elle s'est étendue, par quels degrés elle s'est altérée jusqu'à devenir très-différente de son principe, et comment, sur ce principe qui est la nature, s'est implantée une opinion très-contraire à la nature: c'est ainsi que sur le principe naturel de l'égalité politique, de soumission à la loi, s'est établi, dans quelques esprits, celui de l'égalité des fortunes et de soumission à tous les coquins qui voudront les anéantir également. Car c'est-là le fameux niveau pour la désignation duquel on a emprunté l'emblème maçonnique (1).

Dans le tems que je m'occupois de l'histoire ecclésiastique, j'ai remarqué que c'étoit celle où est le mieux observée la naissance de chaque opinion qui s'est dite publique pour régner avec plus de violence. J'y vois naître et grandir Arius, les Iconoclastes, Muncer, prédécesseurs de tous ces docteurs qui attaquent aujourd'hui la Trinité, le culte populaire, la propriété, etc. Ce sont de légers principes et

(1) On peut se souvenir combien cet emblème fut multiplié sous Robespierre. On le grava à la voûte de Saint-Roch, au lieu du symbole mystérieux de la Trinité des chrétiens. On consacra aussi à la révolution le symbole des deux Tables de la loi divine, en y écrivant, *Droits de l'homme*. Cela se voit encore à Saint-Roch, où le génie révolutionnaire s'est inscrit en tant de manières si hideuses; en même tems que dans la belle chaire, qu'il a fini par abattre, un histrion fut applaudi, en déclamant: *Non, Dieu n'existe pas*. Cette horrible mode avoit remplacé en six mois la prétention de ramener la primitive église: et tout cela s'appelloit hardiment, l'opinion publique.

des réunions moindres d'abord que le club de Salm, ou cercle constitutionnel, renouvelé du cercle social de l'incendiaire Fauchet.

« J'ai vu naître autrefois le calvinisme en France, »

Dit le solitaire du premier chant de la *Henriade*; on a retenu ce vers simple, parce qu'un homme est toujours bien reçu à montrer l'origine d'une opinion qui est parvenue à régner. Je puis dire que j'ai vu naître ce qui s'appelle *philosophie* ou *opinion publique*: du moins c'étoit celle d'un petit nombre d'hommes; et leurs ouvrages, devenus si célèbres, parurent coup sur coup lorsque j'entrois dans l'adolescence ou n'en étois pas encore sorti. Montesquieu, Buffon, Rousseau, d'Alembert le sage (s'il n'avoit voulu devenir le factotum de la philosophie), Diderot le charlatan, tout cela parut ensemble, comme une gerbe de fusées brillantes s'élève et forme un bouquet d'artifice. Le règne de la philosophie fut proclamé. J'ai vu, comme Florus le dit de l'empire romain, sa jeunesse, son âge viril, sa vieillesse radoteuse, chagrine et par fois insociable. De tous ces hommes que je viens de nommer, c'est l'esprit découstu du charlatan qui a prévalu sur la fin, comme on dit que nos manies se fortifient dans la vieillesse. Ce charlatan en vouloit, disoit-il, au grand ouvrier, aux magistrats et aux prêtres. Il en vouloit aussi à la propriété, tout en soignant la sienne un peu illégitimement, à ce qu'on a dit. La haine de la propriété, de Dieu, de l'autorité, des prêtres, est devenue toute la doctrine philosophique de Chaumette et de Babeuf; et ils ont dit hardiment, Diderot fut de notre avis, ils ont dit aussi, Rousseau fut de notre avis; et en effet on trouve dans un des premiers ouvrages de ce philosophe quelques textes contraires à la propriété. Je crois qu'il avoit gagné un peu la lèpre naissante de Diderot, dont il ne tarda pas à se détacher et à fuir les *désolantes doctrines*. Le charlatan resta donc seul propriétaire de ce poison. Il l'a répandu avec le succès que l'on sait; et c'est vraiment à lui qu'il faut remonter quand on veut chercher en France et dans notre siècle l'origine de la doctrine anti-sociale. Ce fait est connu de tous ses contemporains, et n'est contesté aujourd'hui que par des écoliers qui n'étoient pas même alors au collège, ou par quelque provincial qui, n'ayant rien vu que depuis la révolution, a la manie de nous endoctriner d'un ton analytique et pédant sur le mérite des hommes célèbres que nous avons connus.

Ce que nos niveleurs, nos dévastateurs, nommons-les par leur nom, nos scélérats, ont appelé l'opinion publique, n'étoit donc, il y a trente ans, que les paradoxes inconsidérés, les jeux d'esprit dangereux de cet homme qui mourroit d'envie d'être philosophe, et que son imagination dérégulée condamna à n'être qu'un sophiste; mais ce sophiste entraîna bien du monde, sur-tout quand il eût séduit Helvétius, que tant de sottis ont pris pour un oracle; et comme il avoit le genre d'éloquence des imposteurs, il mit à la mode le faux enthousiasme, le ton sentimental et d'inspiration soudaine, et enfin toute la magie des énergumènes et des ventriloques. Je riois de leur folie: hélas! je ne prévoyois pas alors que les misérables élèves de leur saltimbanque instruiroient et enivreroient de leur doctrine tous les insensés des plus basses classes de la société, qui, en s'attroupant et accroissant chaque jour leur fureur, finiroient par tout renverser comme un torrent.

Le torrent a eu son cours en France, et il semble s'en être écoulé; mais en pénétrant, d'une part, en Hollande, de l'autre en Italie, où il menace d'inonder tout depuis les plaines de la Lombardie et les lagunes de Venise, jusques

dans les vallées des Apennins, et bientôt en Toscane et dans la Calabre, et bien ailleurs.

Quand on contemple ce bouleversement, on sent combien il est important pour une nation de ne pas laisser corrompre l'opinion publique; mais je veux nommer quelques autres corrupteurs qu'elle a eus en France, et ensuite considérer comment elle a voulu se relever, se guérir, et pourquoi elle semble en ce moment menacée d'une rechute; ce sera la matière d'un second article, si on veut bien supporter cette causerie d'un vieillard beaucoup plus patriote que ceux qui en affectent la dénomination pour en avoir tout le profit.

B. V.

*Mélanges de littérature en vers et en prose, par M. de NIVERNOIS, né en 1716.*

J'ai un grand respect pour la politique. Je sais que dans les circonstances présentes, elle s'empare de toute l'attention des lecteurs. Mais ils ne me sauront pas mauvais gré de les entretenir un moment de ces mélanges dont l'auteur conserve au milieu de nous, par une espèce de prodige, tout ce qu'il y eût de noble et d'aimable dans l'esprit et dans le caractère français.

M. de Niverinois a vécu avec tous les hommes fameux de ce siècle, et lui-même a partagé leur gloire. Il pourroit dire à la génération présente, comme le Nestor d'Homère: *J'ai vu des hommes qui valaient mieux que vous.* Mais il est plus poli que Nestor.

Deux volumes de ces mélanges renferment des vers, des dialogues ingénieux, et des traductions des meilleurs ouvrages latins, italiens et anglais. Celle de l'Essai sur l'homme de Pope, est remarquable par sa fidélité scrupuleuse, malgré la contrainte de la versification française. L'auteur rend tour-à-tour, avec la même facilité, les traits brillans de l'imagination d'Ovide et les pensées profondes de Tacite. Son exemple prouve, avec tant d'autres, que les grâces de l'esprit ne nuisent point à sa solidité; et que le goût des arts agréables peut s'allier au génie du politique et du négociateur.

Tois lettres sur l'Usage de l'esprit dans la société, dans la solitude, et dans les affaires sont un des morceaux les plus importans de ce recueil. On y trouve, et dans le style et dans les observations, la simplicité la plus noble ou la plus piquante. Il parle de ce sujet en maître; il n'a voit besoin, pour le traiter d'une manière aussi supérieure, que de rappeler l'histoire de sa vie.

Voici un passage sur l'opinion publique, qui est digne d'être médité.

« On ne gouverne les hommes que par l'opinion, tout le monde le sait, tout le monde en convient; mais ce principe, universellement reconnu dans la spéculation, est souvent abandonné dans la pratique. Si les Stuart l'avoient suivi, ils seroient encore sur le trône; ils n'ont regardé qu'à leurs droits en les modelant sur ceux de leurs prédécesseurs. Ils ont dit: avant nous on faisoit ceci, nous pouvons donc le faire: ils n'ont pas regardé à l'opinion publique, ils n'ont pas vu que le changement de religion avoit amené de nouvelles doctrines et de nouveaux préjugés; que l'esprit d'examen, introduit par l'esprit de réforme, avoit affoibli le respect de l'autorité et l'habitude de l'obéissance; que de ces dispositions étoit né l'enthousiasme de la liberté prêt à se tourner en fanatisme: ils n'ont pas fait un pas sans s'égarer; et avec des intentions très-droites et plusieurs très-bonnes qualités, ils ont opéré en Angleterre leur propre ruine et celle de la royauté.

» Charles - Quint offre aux souverains un tout autre exemple. Il gouvernoit des peuples dont les habitudes, les mœurs, les préjugés, les coutumes différoient infiniment; il sut se conformer, se plier, s'astreindre à ces différences, et il réussit: il fut obéi avec religion, en Espagne; il fut servi avec amour par les Flamands, il ne choqua, il ne brisa rien, et fit par-tout ce qu'il avoit à faire.

» L'opinion publique n'est pas toujours raisonnable; mais l'administrateur, en pareille circonstance, doit user de toutes les ressources que l'adresse et la flexibilité de l'esprit peuvent fournir. On diminue de voiles quand le vent est contraire; on court des bordées, et on perd du tems pour ne pas perdre le vaisseau, etc. »

Je voudrois pouvoir citer quelques passages d'une lettre sur l'état de courtois. M. de Niverinois révèle avec franchise tous les malheurs de cet état. On voit qu'il n'a jamais eu les préjugés de son rang, et qu'il n'en avoit gardé que cette élégance des manières et des mœurs dont s'accroît encore l'élégance de son style.

Un autre fragment aussi précieux, sur la manière de se conduire avec ses ennemis, n'aura pas moins d'intérêt aujourd'hui, que sous la monarchie. Les inimitiés républicaines ont grand besoin, ce me semble, de quelques règles de conduite et de décence. On les trouvera dans ce petit traité.

Ces mélanges sont déjà connus depuis quelque tems; mais je crois qu'il n'est pas hors de propos de rappeler le souvenir d'un homme qui a toujours offert, dans sa vie et dans ses écrits, le modèle du bon goût, des grâces françaises, et de toutes les bienséances sociales.

F.

## CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

Séance du 8 messidor.

D'après l'avis de Noguier-Madiger, l'archiviste de la république française est autorisé à transmettre au greffe du tribunal criminel de la Seine, les pièces de la procédure instruite à Vendôme, afin que ceux qui se sont soustraits par la fuite aux jugemens de la Haute-cour, puissent, s'ils le desirent, faire purger leur contumace.

Dubrueil se présente à la tribune au nom de la commission chargée de présenter un rapport sur les lois pénales rendues contre les ecclésiastiques sous le régime révolutionnaire.

Trop long-tems, dit-il, d'ambitieux démagogues ont substitué à la volonté générale toujours juste, la tyrannie de leur volonté particulière et les caprices féroces de leur toute-puissance usurpée. Trop long-tems ils surent comprimer, par la terreur, l'énergie de la vertu. Mais, en vain, ils avoient réduit en système l'art d'anéantir la morale, et d'extirper de la société les germes de toute idée religieuse. Le règne de la violence, comme celui du ridicule, n'a qu'un tems. Cet instinct sacré que l'être suprême imprime dans le cœur de l'homme, et qui nous porte à détester le mal, à chérir le bien, à révéler l'auteur de la nature; cet instinct plus fort que les tyrans, repoussoit, au milieu même de l'avidité et des supplices, les maximes de l'athéisme

de la barbarie. La vertu ne s'est point lassée de souffrir ; mais l'opinion publique comprimée avec trop d'audace , a repris son ressort : l'empire du crime a disparu.

La France entière rendue à elle-même , mais redoutant encore le joug qui l'écrasa , réclame avec force la liberté du culte , le retour de la morale , et le cours de la justice. Eh ! quel Français , dont l'âme resta pure au milieu de la corruption , n'a point senti , pendant ces jours malheureux dont le souvenir seul nous afflige , que la religion et la morale sont le fondement des Etats ; que le mépris des principes éternels de la raison dirigée par le culte , entraîne la chute des gouvernemens ; que les lois humaines seules sont un frein insuffisant et contre le crime audacieux qui marche armé du pouvoir , et contre le crime ténébreux qui cherche dans le mystère l'assurance de l'impunité ; que la première vertu de l'homme en société est l'amour de ses semblables , et que cet amour s'éteint par degré pour faire place à l'égoïsme , si l'espérance ou la crainte de l'avenir ne sert de frein au méchant , d'encouragement au bon , de consolation au malheureux ?

Vous répondrez , législateurs , à la noble impatience du peuple que vous représentez. Les principes qui vous dirigent , offrent à ce peuple qui vous contemple , la garantie de son bonheur ; et pour abroger le code barbare de législation que je vais vous mettre sous les yeux , vous n'aurez pas besoin d'indulgence : vous êtes humains et justes ; c'est assez.

Après cet exorde , l'orateur cite tour-à-tour les lois successives et toujours plus cruelles , rendues contre les ecclésiastiques plus fidèles à la voix de leur conscience , qu'aux ordres de la tyrannie. Le conseil , fatigué sans doute d'une trop longue série d'injustices et d'immoralité , invite le rapporteur à proposer sur-le-champ le projet de la commission. Il est contenu dans les deux articles suivans :

1<sup>o</sup>. Toutes les lois portant peine de réclusion ou de déportation contre les ecclésiastiques qui ont refusé ou rétracté les sermens et déclarations exigés par l'autorité publique , sont et demeurent abrogées.

2<sup>o</sup>. Les français atteints par lesdites lois , rentrent dès ce moment dans l'exercice de tous les droits de citoyens.

Aux voix l'urgence , s'écrie-t-on !

Jarpanvilliers fait pressentir qu'il pourroit y avoir quelques inconvéniens à décréter par enthousiasme , un projet sur lequel il aime à croire qu'il n'y aura qu'une seule voix. Il rappelle que le projet présenté par Jordan , dans une séance précédente , a subi l'impression et l'ajournement : il invoque la même mesure pour celui de Dubreuil ; il insinue , en finissant , que la disposition du premier projet qui affranchit les ecclésiastiques de toute déclaration , pourra faire naître des difficultés.

Le conseil arrête l'impression et l'ajournement.

On reprend la discussion sur le projet de Gibert.

Guillemardet reproduit les objections faites hier par Thibaudeau et Crassoux. Il prétend que toute suspension dans le paiement des bons délivrés aux fournisseurs , va mettre la patrie en danger. Relativement au mauvais emploi des fonds mis à la disposition des ministres , Guillemardet demande si une loi qui ouvre un crédit en faveur de tel ou tel ministre ,

est un balancier qui frappe monnaie ? Puis il atteste que , « de tous ces millions mis à la disposition des ministres , les » ministres n'ont pas touché un sixième. » L'opinant conclut à l'ajournement du projet jusqu'à ce que la commission ait présenté des moyens d'assurer le service public.

Debonnières répond qu'il ne s'agit nullement de ne point payer aux fournisseurs ce qui leur est dû , mais seulement de ne point les payer aux dépens des rentiers , des fonctionnaires publics , des employés , des commis , de tous les malheureux enfin , auxquels les fournisseurs n'ont rien fourni. Il ne s'agit nullement encore d'empêcher les rentrées au trésor public , mais seulement de s'opposer au système dévorateur des anticipations.

Le but du projet , en un mot , est de mettre de l'ordre dans les paiemens ; de ne point voler , par préférence , au devant de certains créanciers , tandis qu'on laisse périr les autres de misère et de faim ; de liquider chaque créance à son tour ; d'abroger des lois qui ont transformé les bureaux des ministres en foyers d'agiotage et de corruption ; de veiller à ce que l'on n'achète plus des *visa* privilégiés ; à ce qu'une horde de vampires armés de ces *visa* n'obstruent les grandes routes , et parcourant en poste tous les départemens , ne fassent assaut de légèreté pour courir vider les caisses abandonnées à leur rapacité par la faiblesse des ministres.

Nous voulons tous la paix , ajoute Debonnières ; et nous savons que souvent le plus sûr moyen de conquérir la paix est de préparer la guerre. Mais faut-il pour cela voter des subsides impossibles à payer ? Quand nos phalanges triomphoient à Jemmapes , à Fleurus , le peuple étoit-il écrasé d'impôts ? Qu'importe l'or à ce peuple chez qui le rentier supporte l'indigence sans murmurer ; chez qui le malheureux , mourant au fond des hôpitaux , attend de sang-froid le remède à ses maux , et , sur son lit de misère , commande à la douleur ? Je vote pour le projet.

La suite de la discussion est encore ajournée.

## CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENTENCE DE BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 3 messidor.

Baudin , Richoux , Dupont et Prudhomme parlent tour-à-tour sur la résolution relative à l'imprimerie de la république. L'organisation de cet établissement paroît trop compliquée , ses attributions semblent trop étendues , et ses dépenses trop énormes. La résolution est rejetée.

Le conseil rejette également deux autres résolutions : l'une concernant les dépenses du ministre des relations extérieures ; l'autre regarde la répartition de la contribution somptuaire , mobilière et personnelle.

## E R R A T A .

Dans la seconde partie des observations sur la séance du 15 juin (n<sup>o</sup> 36.) « Assez long-tems les vérités les plus claires et les plus frivoles ont été des mensonges, » Lisez : les vérités les plus claires et les plus prouvées.

On souscrit pour ce journal , à Paris , chez CRAPART , rue de Thionville , No. 44 ; CUCHET , rue et Hôtel Serment ; et PICHARD , rue de Thionville , No. 40.

Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois ; de 18 liv. pour six mois , et de 36 liv. pour un an.